

SOCIÉTÉ SANIMED
SA au capital de 13 751 600 Dinars
Siège social : Route de Gremda KM 10,5 SFAX
RC n° B149791998
MF n° 620514Y/A/M/000

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

Les actionnaires de la société SANIMED sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Mardi 05 Juin 2018 à 10h 30 mn à L'Hôtel Mouradi Ghammarth - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017,
6. Affectation du résultat,
7. Quitus aux administrateurs,
8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2017,
9. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration
10. Questions diverses,
11. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

Projet des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017

qui se tiendra le 05/06/2018 à 10H 30 mn

Projet de la 1^{ière} résolution :

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 2^{ième} résolution :

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial .

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 3^{ième} résolution :

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 un résultat net bénéficiaire s'élevant à 2.168 389 dinars.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 4^{ième} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2017 comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2017	2.168 389,967
(+) Résultats reportés	0,000
Base de calcul de la réserve légale	2.168 389,967
(-) Réserves légales (5%)	108 419,448
Bénéfice Distribuable	2 059 969,519
Dividendes à distribuer soit 0,060 DT/Action	744 000,000
Réserves Facultatives	1 315 969,519
Résultat à reporter	0,000

La date de mise en paiement est fixée à

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 5^{ième} résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 6^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale fixe à 135 000 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2017 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 6^{ième} résolution :

Après avoir constaté l'expiration du mandat de tous les administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

Administrateur	Nombre de siège
Mr Anas ABDENNADHER	1 siège
Mr Lotfi ABDENNADHER	1 siège
La Société AB Corporation	2 sièges
L' A.T.D SICAR	2 sièges
La Société AGRIMED	1 siège
La société MAXULA gestion pour le compte F.C.P.R Max Espoir	1 siège
Représentant des petits porteurs	1 siège

L'Assemblée générale fixe la durée du mandat de tous les administrateurs à trois années, soit, les exercices 2018, 2019 et 2020. Leur mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur l'exercice 2020.

Les nouveaux membres du conseil, tous présents à l'assemblée, déclarent ne se trouver dans un aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et acceptent leur mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à

Projet de la 7^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à